



Rumilly, le 04 mars 2014

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Marché n°2012-49 « Travaux de requalification des voiries d'accès à l'hôpital Gabriel Déplante à Rumilly - Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°1 : VRD – Terrassement - Réseaux.

Décision n° : 2014-36

Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence du 26 décembre 2012 publié sur le Dauphiné libéré, au BOAMP, le site internet de la Ville de Rumilly, le site [https : www.marchés-publics.info](https://www.marchés-publics.info),

CONSIDERANT la notification du marché n°2012-49 lot n°1 le 21 mai 2013 au groupement SATP/SASSI/FAMY, domiciliée 04 rue de Pecloz - Zae Rumilly Sud à 74150 RUMILLY,

CONSIDERANT que la concurrence a joué correctement,

DECIDE

Article 1 :

L'avenant n°1 (Lot n°1 VRD Terrassement - Réseaux) au marché n°2012-49 relatif aux travaux de requalification des voiries d'accès à l'hôpital Gabriel Déplante à Rumilly a pour objet de prendre en compte les travaux en plus-value ci-dessous :

- Gabions rue Sophora, y/c terrassements, remblaiement, réfection corps de chaussée (hors enrobés), réseau EP sur parking au-dessus : + 78 415.00 € HT
- Réseau aire de retournement désamiantage : + 10 333.50 € HT
- Réfection route de Baufort (800 m²) : + 22 985.00 € HT
- Modification aire de retournement : + 9 905.00 € HT
- Modification aire de tri au bas de la rue de la forêt : + 2 721.60 € HT
- Aire de tri supplémentaire rue de la forêt : + 2 500.00 € HT
- Contraintes hôpital : + 3 075.00 € HT
- Réalisation mur enrochement – rue de la forêt : + 17 116.50 € HT
- Mise en œuvre de quantités supplémentaires pour déplacements de réseaux existants, regards, réseaux complémentaires : + 7 380.38 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 154 431.98 euros HT (+ 25,75%).Le montant du marché est ainsi porté à 754 042.28 euros HT.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET